



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kevin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

OBJET : 3. Contrat de rivière Haute-Meuse A.S.B.L. - Protocole d'Accord 2023-2025

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ATTENDU que la Ville d'ANDENNE est membre de l'A.S.B.L. "*Contrat de rivière Haute-Meuse*" ;

ATTENDU qu'à l'issue des réunions des Comités locaux et sur base des résultats des inventaires des atteintes aux cours d'eau, une liste d'actions à réaliser sur le territoire de la Ville d'ANDENNE a été dressée et est proposée par le Contrat de rivière Haute-Meuse à la Ville d'ANDENNE, en collaboration avec le Service de l'Environnement, en vue d'établir un protocole d'accord 2023-2025 ;

VU la liste d'actions à entreprendre validée par le Collège communal en séance du 30 septembre 2022 ;

PAR CES MOTIFS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

Article 1er :

D'approuver le Protocole d'Accord 2023-2025 à entreprendre avec le Contrat de rivière Haute-Meuse A.S.B.L.

Article 2 :

La dépense annuelle à charge du budget communal est approuvée au montant estimé de 1.109 €. Elle est imputable sur l'article budgétaire 879/332-01 et sera indexée annuellement sur base du montant versé en 2022.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :

- de Monsieur Simon DEJARDIN, Agent technique auprès du Service de l'Environnement et membre suppléant représentant la Ville d'ANDENNE au sein du Comité de rivière ;
- de Monsieur Frédéric MOUCHET, Coordinateur du Contrat de rivière Haute-Meuse A.S.B.L.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS